1200382901

DATE DEPOT	2012-01-12
NUMERO DE DEPOT	2012R003823
N° GESTION	2008B09846
N° SIREN	503917650
DENOMINATION	ABC ASCENSEURS
ADRESSE	88 avenue des Ternes 75017 PARIS
DATE D'ACTE	2011/11/30
TYPE D'ACTE	ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE	CESSION DE PARTS

GO 30/11/11 BH
PF
06

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de PARIS
I M R
17 JAN 2012
N° DEPOT 3823

ABC ASCENSEURS
Societe à responsabilite limitee au capital de 4.000 euros
Siège social : 88 avenue des Ternes 75017 PARIS
RCS PARIS 503 917 650

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Alexandre MARTINEZ né le 1er octobre 1975 a ERMONT (95), de nationalite française demeurant 283 rue de PARIS a TAVERNY (95), époux commun en biens de Madame Juliette MARTINEZ ayant statutairement renoncé à la qualité d'associée de la société,

Ci-après denommé 'le cedant'

Et

Monsieur Francis CHAGNEAU, ne le 2 août 1969 a PARIS 9ème, de nationalite française demeurant 14 rue du Gibet à ARGENTEUIL (95), divorcé

Ci-après denomme 'le cessionnaire"

En presence du gerant de la societe

1 - IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT

1/ - Le cedant est proprietaire de 40 parts sociales sur les 400 composant le capital de la societé ABC ASCENSEURS, constituee pour une duree de 99 ans a dater de son immatriculation au registre du commerce et des societes le 24 avril 2008

2/ - Le cédant est proprietaire desdites parts pour les avoir acquises le 16 avril 2008 lors de la constitution de la sociéte

II - CONVENTION

Article 1 : Cession des parts sociales.
Le cedant vend, cede et transporte par les presentes, sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matiere, les 40 parts sociales dont il est propriétaire dans le capital de la societe au cessionnaire, qui accepte

Article 2 : propriete-Jouissance.
Le cessionnaire sera proprietaire des parts sociales qui lui sont cedées a compter de ce jour et il en aura la jouissance a compter de ce jour
Il sera subroge dans tous les droits et obligation attachée a ces parts et aura notamment le droit de participer aux assemblees Générales de la societe, de prendre

part a tous votes et de percevoir les dividendes dont les parts faisant objet des presentes seront productives a compter de ce jour

Article 3. Prix
La presence cession est consentie et acceptee de part et d'autre moyennant le prix de quinze mille (15 000) euros, lequel prix est payé a l instant par le cessionnaire au cédant qui le reconnaît et lui en donne bonne et valable quittance

Article 4 : Agrement.
La presente cession intervenant entre associes, elle est libre de tout agrement conformement a l'article 10 des statuts

Article 5 : Declarations fiscales.
Il est precise que la societe ABC ASCENSEURS ne possede aucun immeuble ni aucun droit immobilier susceptible de faire entrer la présente cession dans le champ d application de la fiscalite immobiliere

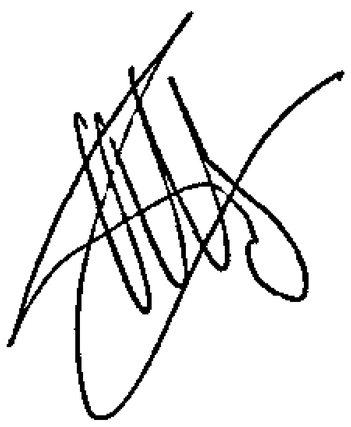
Article 6 : Formalites-Frais
En application de l article 10 des statuts la presente cession sera notifiee par le cessionnaire a la societe par remise d un original de l acte de cession dûment enregistre au siege social contre remise par le gerant d une attestation de depôt Deux exemplaires seront deposes au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS, conformement a la loi

Tous les frais des presentes et ceux qui en seront la suite ou la consequence seront supportes par le cessionnaire qui s'y oblige

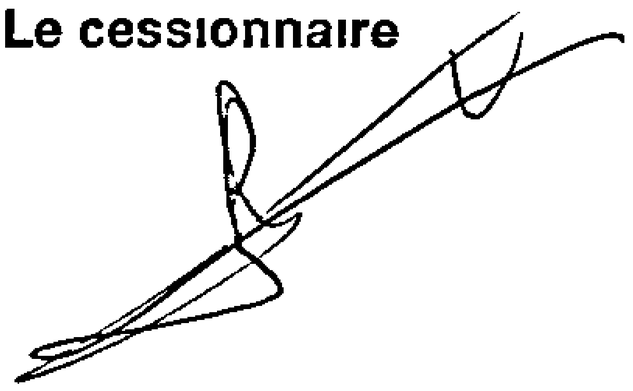
Fait en six exemplaires originaux, a savoir un pour l enregistrement deux pour le depôt au greffe, un pour le depôt au siege et un pour chacune des parties

Fait à PARIS, le 30 novembre 2011

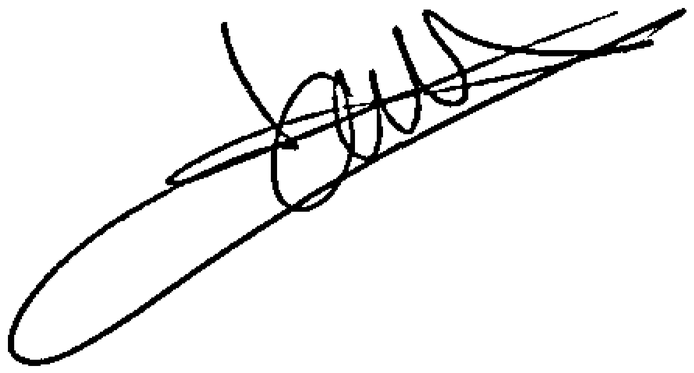
Le cedant



Le cessionnaire



Le gerant



Enregistré à SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES D'ERMONT EST

Le 16/12/2011 Bordereau n°2011/1 824 Case n°33 Ext 8297

Enregistrement 381 € Pénalités

Total liquidé trois cent quatre-vingt un euros

Montant reçu trois cent quatre-vingt un euros

L Agent

Christine SALAGNAC
Agente Administrative principale